



**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2023- 315 bis**

**Publié le 08 août 2023**

## **SOMMAIRE**

### **MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE**

Arrêté modificatif N° 3 du 7 août 2023 portant modification des membres du conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de du Nord – Pas-de-Calais

Arrêté modificatif N° 3 du 8 août 2023 portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne

**ARRÊTÉ modificatif N° 3 du 7 août 2023  
portant modification des membres du conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de l'union de  
recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Nord – Pas-de-Calais**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique  
La ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Nord – Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2023 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 6 mai 2022 et 7 juillet 2023 ;

Vu la modification formulée par la fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE).

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 18 mars 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

**3/ En tant que représentants des travailleurs indépendants**  
Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE)

Suppléant :

Madame Pascale COSSART (*arrivée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 7 août 2023

La Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*

**ARRÊTÉ modificatif N° 3 du 8 août 2023**  
**portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne**

**Le ministre de la santé et de la prévention**  
**La ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R.121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Aisne ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2023 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 26 janvier 2023 et 9 juin 2023 ;

Vu la modification formulée par la fédération nationale des auto-entrepreneurs (*FNAE*).

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 29 mars 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

**3/ En tant que représentants des travailleurs indépendants**

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (*FNAE*)

Titulaire :

Madame Pascale COSSART (*arrivée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 8 août 2023

La Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale,



Chantal COURDAIN

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*